

## Conseil municipal 20 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 août à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

**Etaient présents**, M. PALLUEL Maire et membres

**Absents** : Fabienne TOULAN, Joël RICHARD, Eliane SEGALEN

**Ont donné procuration** : Joël RICHARD à Marie-Noëlle MINIOU, Eliane SEGALEN à Dominique MOIGNE,

**Secrétaire de séance** : Marie Noëlle MINIOU

Après la lecture du compte rendu, Lydia ROLLAND signale une petite erreur de retranscription à la page 10 dans le premier paragraphe. Il était écrit : « Jean Gouzien pense que les conteneurs devraient être débarqués après. ». En fait il souhaite qu'ils soient débarqués « après » les passagers.

L'erreur est immédiatement rectifiée.

### **I° Admissions en non-valeur**

Il s'agit de sommes rentrées dans la comptabilité mais qui ne seront jamais recouvrées. Il s'agit donc de régulariser ces opérations en émettant des mandats à l'article 6541 pertes sur créances irrécouvrables.

1	2012	Créance éteinte	<b>126,00 €</b>	Liquidation judiciaire	
2	2014	Non valeur	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite	
	2014	Non valeur	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite	
		<b>Total</b>	<b>0,70 €</b>		
3	2005	Non valeur	496,44 €	Migration	
	2005	Non valeur	291,97 €	Migration	
	2011	Non valeur	92,00 €	Poursuite sans effet	
	2012	Non valeur	6,30 €	RAR inférieur seuil poursuite	
	2012	Non valeur	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite	
	2013	Non valeur	3,20 €	RAR inférieur seuil poursuite	
	2014	Non valeur	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite	
		<b>Total</b>	<b>889,93 €</b>		
4	2015	Irrécouvrable - Créance éteinte	<b>160,00 €</b>	Liquidation judiciaire	OM
5	2011	Irrécouvrable - Non valeur	<b>140,00 €</b>	Poursuite sans effet	OM
6	2013	Irrécouvrable - Non valeur	<b>18,13 €</b>	RAR inférieur seuil poursuite	Camping
7	2014	Annulation - Titre émis à tort	<b>218,29 €</b>	Titre émis à tort	Loyer facturé à personne décédée

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 po publique,

Vu les états de demande d'admission en non-valeur présentés ci-dessus,

Considérant que M. Le Trésorier Municipal a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolubles, soit ont disparu soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes présentés ci-dessus.**

## II° Centre de contrôle technique attribution des marchés de travaux et de fourniture de pont élévateur.

Suite à l'appel d'offres, le maître d'œuvre, l'architecte Guillaume APPRIOU a procédé à une analyse et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lots	Estimation MOE Offre de base HT	Entreprise RETENUE après analyse ,et mise au point technique par l'Architecte	Offre de base / marché attribués après analyse par la Maîtrise d'oeuvre HT	Ecart Offre de base / Estimation
Lot n° 01 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE	4 200,00 €	LAQUER-BOUCHER 29850 GOUESNOU	5 092,95 €	21%
Lot n° 02 : MENUISERIES EXTÉRIEURES	2 700,00 €	TRUPEL Thierry 29280 LOCMARIA PLOUZANE	2 675,80 €	-1%
Lot n° 03 : MENUISERIE INTÉRIEURE	3 800,00 €	TRUPEL Thierry 29280 LOCMARIA PLOUZANE	1 381,00 €	-64%
Lot n° 04 : CLOISONS SECHES / DOUBLAGES	6 500,00 €	TRUPEL Thierry 29280 LOCMARIA PLOUZANE	5 081,00 €	-22%
Lot n° 05 : PLOMBERIE	3 200,00 €	PULSAT OUESSANT 29242 OUESSANT	4 010,00 €	25%
Lot n° 06 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES	3 000,00 €	PULSAT OUESSANT 29242 OUESSANT	6 772,00 €	126%
Lot n° 07 : REVETEMENTS DE SOLS	3 400,00 €	AUBREE CARRELAGE 29860 BOURG BLANG	4 089,77 €	20%
Lot n° 08 : PEINTURE	3 000,00 €	Le Bras peinture 29200 BREST	4 965,00 €	66%
	29 800,00 €		34 067,52 €	14%

Les prix sont supérieurs à l'estimatif, mais certains postes n'avaient pas été pris en compte et le projet a évolué.

A cette somme de travaux il faut ajouter l'achat d'un pont élévateur (environ 12 000 €). (Pour mémoire, 60 000 € sont inscrits au budget)

Le bilan financier de l'opération totale est le suivant :



### OUESSANT CENTRE TECHNIQUE AUTO BILAN FINANCIER PREVISIONNEL - résultat appel d'offres

valeur Juillet 2018

Tâches	
<b>Diagnostics</b>	<b>2 500</b>
Sondages, diagnostics	2 500
<b>Etudes et honoraires</b>	<b>12 475</b>
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR)	4 500
AMO	3 775
Contrôle technique	1 500
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	1 500
Taxes, frais divers	1 200
<b>Travaux y compris facteur insulaire de 40%</b>	<b>34 200</b>
Travaux	34 200
pont élévateur	12 000
<b>Aléas travaux 7%</b>	<b>2 400</b>
<b>Révisions et actualisation des prix 0%</b>	<b>-</b>
<b>Total en €HT</b>	<b>51 575</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>10 315</b>
<b>Total en €TTC</b>	<b>61 890</b>

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention €
Etat – DETR	45 862	80 %	36 690
Région, contrat de partenariat			
Département			
Autres financements publics			
Total des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant HT)		80%	36 690
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20%	9 172
TOTAL (coût de l'opération HT)	45 862	100 %	<b>45 862</b>

Plan de financement réel :

Dépenses réelles HT	Recettes	%
Montant opération 51 575,00	DETR 36 690,00	71.,13
	Autofinancement 14 885,00	28,86
TOTAL <b>51 575.00</b>	TOTAL <b>51 575.00</b>	

Proposition :

Approuver l'attribution des marchés

Prévoir une redevance pour rendre cette opération blanche pour la Commune

Thierry ROLLAND ayant quitté la salle et ne participant pas au vote, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (abstention Jean GOUZIEN)**

**- décide d'attribuer les marchés selon le tableau ci-dessus,**

**- décide de fixer une redevance annuelle de 2 400 € pour l'occupation des lieux par l'entreprise de contrôle.**

Discussion sur le projet :

Dominique MOIGNE demande s'il y a donc il y a un coût supplémentaire. Le maire répond par l'affirmative mais précise que ce surcoût avait été anticipé dans la préparation du budget.

Elle demande ensuite si les tarifs pratiqués par l'entreprise sont fixés par l'Etat.

Le Maire répond que les prix sont libres.

Marie Noëlle MINIOU pointe alors le risque que l'entreprise augmente ses prix...

Le Maire répond que s'agissant de l'activité d'une entreprise privée, ce n'est pas non plus à la commune de payer.

Jean GOUZIEN demande quel sera le temps d'occupation des locaux.

Le Maire répond qu'il ne connaît pas encore le rythme d'intervention de l'entreprise.

Nicolas BON fait remarquer qu'au début, il y aura beaucoup de voitures à faire passer mais qu'ensuite la rentabilité de cette activité ne sera pas assurée...

Concernant le pont élévateur, le Maire précise que plusieurs devis sont en cours d'analyse.

Ce pont pourra servir également à la Commune.

Dominique MOIGNE pointe met l'accent sur le problème du rapatriement des épaves. Il va y avoir des voitures qui ne vont pas passer le contrôle technique donc il va y avoir encore plus de voitures à renvoyer. Or à Ouessant, un certain nombre de personnes achètent des voitures sans faire le changement de carte grise. Mais les ferrailleurs n'acceptent plus d'épaves sans carte grise au nom du propriétaire. Donc un sérieux problème risque de se poser.

Le Maire répond que cette question de changement de carte grise non effectuée sera à voir avec la Préfecture et la Gendarmerie.

### **III° Salle polyvalente- nouveaux avenants**

#### **- Enduits salle existante**

20m<sup>2</sup> étaient prévus en nouvel enduit ainsi que le ravalement. En fait il s'avère que tous les enduits sont à refaire pour la pérennité du bâtiment compte tenu des démolitions plus importantes effectuées sur l'ancien bâtiment.

Il s'agirait d'un enduit teinté dans la masse de couleur blanc cassé

La plus-value est de 16 540,94 €HT

Moins-value (Ravalement prévu pour la partie qui devait être conservée) : 2 903, 00 HT

Solde + 13 637, 94 € HT

#### **- Panneaux photovoltaïques**

Compte tenu d'une surface de panneaux un peu supérieure, le montant en plus de travaux est de 2 960,00 €.

Mais cette somme sera remboursée à la Commune par le SDEF dans le cadre de la convention signée avec la Commune.

#### **- Avenants en moins-value**

Ces avenants concernent des travaux qui ne seront pas réalisés par les entreprises attributaires.

LE VOURC'H :

1/ drainage en phase chantier : 680,65€

2/ raccordement sur enrobé existant : 450€

Total : 1 130.65 € de travaux en moins

SB ALU :

1/ Portes provisoires : 580€

2/ Signalétique étoile : 3 643.55 (1086,3 +2557,25€)

Total : 4 223.55

Total travaux en moins : 5 354.20 €

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ces avenants**

D'autres économies seront faites dans le lot électricité notamment.

Il reste à prévoir la réserve incendie pour un montant estimatif avoisinant les 20 000 € (cuves enterrées qui seraient disposées sous le terrain de pétanque au sud de la salle omnisports).

Thierry ROLLAND donne des précisions sur les économies possibles :

- pour la VMC dans la petite salle de réunion, il faudra passer de double flux en simple flux.

- pour le vidéo-projecteur, la référence demandée était très chère, il est possible de prendre un produit plus accessible financièrement

- Pour les écrans vidéo, il est prévu un écran dans chaque salle mais en présence de murs blancs il est possible de se passer d'écrans

- Pour les enceintes, il va voir s'il est possible de conserver les enceintes de l'ancienne salle qui sont en très bon état.

Marie Noëlle MINIOU demande où en est la réflexion sur le système proposé par Joël RICHARD.

Thierry ROLLAND rappelle que cette question a été examinée lors d'une séance précédente du Conseil. Ce système était approprié uniquement pour sonoriser des réunions, alors qu'avec les enceintes de l'ancienne salle, on peut sonoriser aussi bien des réunions que des chanteurs ou musiciens.

Concernant la Réserve incendie, le Maire signale qu'elle serait positionnée au nord - est de la salle omnisports (sous le terrain de pétanque au nord de la route). Ainsi, elle pourra desservir la salle polyvalente, la salle omnisports, le futur garage de M. Thierry MARIE et l'Auberge de

Jeunesse (moins de 200 m). M. Thierry MARIE participera aux frais d'achat et d'installation de cette réserve incendie. Dominique MOIGNE demande si l'on est sûr que les travaux pour le nouveau garage se feront. Le Maire répond qu'à ce jour M. MARIE est toujours très décidé à mener à bien son projet.

De toutes façons l'installation d'une réserve incendie est obligatoire pour la salle polyvalente et l'Auberge de Jeunesse.

#### IV° Auberge de jeunesse

Attribution des marchés

Proposition : retenir les entreprises suite à analyse d'offres par le maître d'œuvre et relancer les 4 lots sans offres.

LOTS		ESTIMATION AVP en € HT	ENTREPRISES	Offre + option € HT
1	Gros-œuvre / Démolitions / Terrassements	41 800,00	SCOP Lalouer Boucher	55 000,00
2	Charpente / Bardage	12 000,00	<i>infructueux</i>	0,00
3	Couverture	56 800,00	<i>infructueux</i>	0,00
4	Menuiseries extérieures*	68 600,00	SCOP Lalouer Boucher	59 374,20
5	Menuiseries intérieure	12 100,00	<i>infructueux</i>	0,00
6	Cloisons-Isolation	10 000,00	<i>infructueux</i>	0,00
7	Revêtements de sols	30 200,00	LE TEUFF	32 185,50
8	Plomberie / Sanitaire	12 000,00	PULSAT Ouessant	12 230,00
	<i>Option ECS Thermodynamique</i>	17 000,00		10 670,00
9	Chauffage / Ventilation / Électricité	42 600,00	PULSAT Ouessant	37 510,00
10	Peinture/ ITE	134 600,00	Peinture Européenne	86 596,02
11	Traitement des bois	12 300,00	Santé Bois	12 270,00
<b>TOTAL TOUS CORPS D'ETATS</b>		<b>450 000,00</b>		<b>305 835,72</b>
		marge erreur estimation +/- 5%	472 500,00	

\* Nota: pour le Lot 04: Menuiseries extérieures

La variante quincaillerie inox, proposée par l'entreprise est retenue

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient les offres sur les lots 1, 4, 7, 8, 9 10 et 11 et autorise le Maire à relancer les lots 2, 3, 5 et 6, infructueux.**

Le Maire demande à Thierry ROLLAND quelle serait la pertinence d'installer des chauffe-eaux thermodynamiques, sachant que leur prix d'achat est beaucoup plus élevé.

Thierry ROLLAND répond que l'avantage est certain pour l'utilisateur qui verra sa facture divisée par 2 voire 3. Après il faut voir le temps de fermeture de l'Auberge et savoir s'ils laissent les installations en marche ou pas.

Nicolas BON s'étonne du montant de l'estimation du lot peinture par rapport à l'offre retenue qui est beaucoup moins chère.

Jean GOUZIEN trouve élevé le montant du lot traitement des bois. Il s'étonne aussi des écarts entre les offres reçues pour le lot peinture. Le Maire répond que les entreprises doivent répondre en fonction d'un CCTP qui donne toutes les précisions. Il signale également que dans ce lot il y a aussi toute l'isolation par l'extérieur.

Dominique MOIGNE demande si la commission des travaux ou d'appel d'offres a donné un avis. Le Maire répond que les candidatures ont été examinées par le maître d'œuvre (assisté d'un bureau de contrôle). Il s'agit d'un marché à procédure adaptée qui ne nécessite pas une commission d'appel d'offres. Le rapport d'analyse des offres est arrivé au début des vacances et il est soumis directement au conseil Municipal.

Marie Noëlle MINIOU demande si les lots non attribués seront relancés. Le Maire répond par l'affirmative. Le chantier ne démarrera que quand l'ensemble des lots sera attribué.

#### **V° Enfouissement réseaux téléphoniques secteur Frugillou et Kerhere**

Participation commune pour enfouissement réseaux téléphoniques dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux électriques.

## TRAVAUX

### Effacement des réseaux Basse tension et télécom Secteur Kerhere

#### PROGRAMME 2018

#### COMMUNE DE OUessant

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux Basse tension et télécom Secteur Kerhere Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de OUessant afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses ..... se monte à :

⇒ Réseau B.T. .... 27 769.21€ HT

⇒

⇒ Réseau téléphonique (génie civil) ..... 46 636.21 € HT

Soit un total de ..... 74 405.42 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 27 769.21€

⇒ Financement de la commune :

.....0.00 € pour la basse tension

.....55 963.45 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de .....55 963.45. €

Concernant les travaux situés dans le secteur Kerhere ils ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 55 963.45 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **Accepte le projet de réalisation des travaux Effacement des réseaux Basse tension et télécom Secteur Kerhere.**
- ◆ **Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 55 963.45 euros,**
- ◆ **Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants..**

## TRAVAUX

### Effacement des réseaux télécom Secteur Frugullou

### Enfouissement télécom coordonné à sécurisation basse tension sous MOA SDEF

#### PROGRAMME 2018

#### COMMUNE DE OUessant

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux télécom Secteur Frugullou.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de OUESSANT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses ..... se monte à :  
⇒ Réseau téléphonique (génie civil) ..... 22 643.53€ HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement de la commune :  
.....27 172.24 € pour les télécommunications  
Soit au total une participation de .....27 172.24. €

Concernant les travaux situés Secteur Frugullou ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 27 172.24 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ◆ **Accepte le projet de réalisation des travaux Effacement des réseaux télécom Secteur Frugullou.**
- ◆ **Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 27 172.24 euros,**
- ◆ **Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.**

## **VI° Régularisation régies – régime indemnitaire**

Suite à un contrôle inopiné de la Trésorerie sur les différentes régies, nous avons dû revoir les différents arrêtés de nomination de régisseurs.

Pour 2 régies (camping et Stiff), les montants encaissés sont tels qu'il est obligatoire que le régisseur constitue un cautionnement. Afin que ce cautionnement ne représente pas une charge financière pour l'agent, il est nécessaire de revoir le montant annuel de l'indemnité de régisseur.

Le montant annuel de l'indemnité de responsabilité « IFSE régie » est de :

- 540.00 Euros en cas d'obligation de cautionnement
  
- 480.00 Euros en cas de non cautionnement ;

Cette indemnité est versée mensuellement.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

Dominique MOIGNE demande si les agents responsables d'une régie ne subissent aucune perte par rapport au système antérieur. Le Maire répond que la mise en place de ce système

indemnitaires a été étudiée entre eux et la secrétaire générale afin qu'ils ne subissent pas de perte de revenu.

## VII° Signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS

Le Maire propose la signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :

- **Durée** : 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.
- **Engagement de la commune de Ouessant** : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme. La commune de Ouessant ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3,6, 7, 8,9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), la commune de Ouessant devra ne prendre que les apports concernant les ménages.
- **Engagements de l'éco organisme:**
  - Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
  - Mise à disposition d'un kit de communication.
  - Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.
  - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants (prise en charge par l'éco-organisme des frais de transport)
  - Soutiens financiers :

1.- Soutien financier à la collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers (payé à partir de 2019)

1.1.- Le soutien financier correspondant à la part dite fixe des coûts de collecte (article A.1.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15 juin 2012) est fixé forfaitairement à 686 € par déchetterie et par année complète d'exploitation. Il est payé à partir de 2019.

1.2.- Le soutien financier à la collecte séparée correspondant à la part dite variable des coûts de collecte (article A.1.2 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 15 juin 2012) est fonction, par souci de simplification des calculs des soutiens financiers, de quatre tranches :

Quantité de DDS ménagers collectés par année civile Soutien unitaire par déchetterie (payé à partir de 2019)

Quantité strictement supérieure à 48 tonnes 2.727 €

Quantité strictement supérieure à 24 tonnes et inférieure ou égale à 48 tonnes : 1.209 €

Quantité strictement supérieure à 12 tonnes et inférieure ou égale à 24 tonnes : 648 €

Quantité strictement inférieure à 12 tonnes : 237 €

2.- Soutien à la formation du personnel chargé de la collecte

Le soutien à la formation (article B de l'annexe I) consiste en une formation à la collecte séparée des DDS ménagers organisée par EcoDDS, sauf difficulté à organiser la formation du fait de la COLLECTIVITE. Ce soutien est payé exclusivement en nature par réalisation des formations à partir de 2018.



3.- Soutien à l'information et à la communication locales (payé à partir de 2019).

Le soutien à l'information et à la communication locales (article C de l'annexe I) pour une année civile complète d'exécution de la convention-type est de 0.03 € par habitant relevant de la COLLECTIVITE, la population de la COLLECTIVITE étant celle issue des dernières statistiques officielles disponibles de l'INSEE au 1er janvier de l'année de collecte.

4.- Sans préjudice des coûts des équipements de protection individuels déjà inclus dans les soutiens précédents, EcoDDS fournit à la COLLECTIVITE, sauf si elle s'y oppose, des kits d'équipements de protection individuelle pour les agents de déchetterie, constitués d'un « gilet de sécurité » (parfois appelé « gilet jaune ») et d'une paire de gants pour produits chimiques, de liquide rince oeil et de lunettes de protection. Le nom d'EcoDDS pourra être apposé sur ces équipements, dans le but de sensibiliser le public à la collecte sélective des DDS ménagers. Pour cette raison, les kits fournis par EcoDDS constituent uniquement une dotation complémentaire en équipements de protection individuelle, fournie par EcoDDS une fois par an dans les quantités suivantes :

Quantité de DDS ménagers collectés Nombre de kits par déchetterie

Quantité strictement supérieure à 48 tonnes : 4

Quantité strictement supérieure à 24 tonnes et inférieure ou égale à 48 tonnes : 3

Quantité strictement supérieure à 12 tonnes et inférieure ou égale à 24 tonnes : 2

Quantité strictement inférieure à 12 tonnes : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention avec Eco DDS.**

Dominique MOIGNE tient à préciser que les entreprises doivent avoir leur propre contrat avec l'éco- organisme.

### **Garderie périscolaire**

Les horaires de l'école maternelle et élémentaire changent à la rentrée. Il n'y a désormais plus d'école le vendredi après-midi.

Les horaires de la garderie ont été adaptés à cette nouvelle organisation :

Lundi, mardi, jeudi : la garderie fonctionnera de 16h30 à 17h30

Vendredi : la garderie fonctionnera de 13h05 à 17h

Le Maire propose de maintenir la gratuité les lundis, mardis et jeudis mais de demander une participation financière aux parents pour la garderie du vendredi compte tenu de l'amplitude horaire :

4 € pour le vendredi après-midi, moitié prix pour le deuxième enfant, gratuit pour le troisième.

### **Accord du conseil à l'unanimité.**

### **INTERVENTIONS DIVERSES**

- Dominique MOIGNE fait le point sur le bâtiment de Pern . On ne sait toujours pas qui est propriétaire. Il n'y a plus rien pour indiquer que c'est dangereux. Il faudrait mettre une barrière en bois comme le Parc l'a fait devant l'ancienne corne à brume.

- Jean GOUZIEN signale que des travaux sont à faire sur la toiture de la chapelle de Kerber, qui a souffert durant l'hiver. (côté sud du toit). Le Maire répond que l'assurance a été saisie. Un devis a été retenu et les travaux devraient être faits durant l'automne.

- Relance de l'agriculture

Jean GOUZIEN interroge Dominique MOIGNE car selon ses informations deux maraîchers viendraient bientôt à Ouessant s'installer.

Dominique MOIGNE répond que le choix des candidats, conformément à ce qui est prévu ne se fera qu'en septembre.

Jean GOUZIEN répond que des maraîchers auraient envoyé des courriers disant qu'ils allaient s'installer.

Dominique MOIGNE rappelle qu'il y a 5 candidatures, le GAB doit donner son avis, le Parc aussi. Le Maire intervient pour faire remarquer que l'installation d'un maraîcher ne peut se faire qu'avec l'assentiment de la collectivité car elle est prévue sur le terrain de l'ensemble Sainte-Anne.

Fin du Conseil à 16 heures.